

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 22 mai 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michel Croteau, maire  
M. Yvan Duval, conseiller  
M. Clément Gignac, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTES:**

Mme Vivian Viviers, directrice générale  
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

**ABSENTE :**

Mme Jocelyne Boivin, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
  - a. Quais flottants ;
  - b. Patrimoine bâti ;
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Distribution d'arbres le samedi 26 mai 2018 ;
  - b. Accès aux modules de jeux ;
  - c. Accès au lac (aménagement) ;
8. Dossier Club Nautique et 6 à 8 ;
9. Dossier Hôtel de Ville ;
10. Autres sujets ;
  - a) Adoption du règlement 2017-250 ;
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté l'item suivant au point 7 :

d) Puits du Club nautique St-Louis.

**CA-055-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec l'ajout proposé.**

**ADOPTÉ**

### **3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

**CA-056-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption des listes et rapports mensuels**

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2018 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2018.

**CA-057-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'avril 2018 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2018.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**CA-058-2018** Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

### 6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que six permis et certificats ont été émis en avril pour un montant de 611 150 \$. Le cumulatif d'émission des permis au 30 avril 2018 est de 1 269 750 \$.

a) Quais flottants

Mme Ouellet informe les membres du Conseil qu'elle a reçu plusieurs demandes pour des quais ou îlots flottants. Elle a vérifié dans la réglementation des autres villes et Ville de Magog le permet dans une bande de 30 mètres. Il n'y a pas de droits acquis sur un usage. Qu'est-ce qu'on fait avec celui du Club Nautique St-Louis ? Quelques personnes en ont déjà. Si on les permet, il faut qu'ils soient très visibles et éclairés le soir.

Ce point est référé au CCU pour étude. Il faudrait faire un inventaire des quais existants et obliger un éclairage.

b) Patrimoine bâti

Mme Ouellet remet aux membres l'inventaire du patrimoine bâti tel que préparé par la MRC de la Jacques-Cartier.

**CA-059-2018** Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

### 7.- Rapport de la directrice générale

a) Distribution d'arbres le samedi 26 mai 2018

Mme Viviers rappelle aux personnes présentes qu'il y aura distribution d'arbres samedi prochain le 26 mai 2018 aux bureaux de la ville entre 9h00 et 12h00.

b) Accès aux modules de jeux

Mme Viviers mentionne que quelques citoyens se sont plaints de ne pouvoir aller avec leurs enfants aux modules de jeux du Club Nautique St-Louis durant le camp de jour et que les moniteurs leur en refusaient l'accès. Il est entendu que les modules de jeux sont accessibles en tout temps par les citoyens qui ont tous contribué à l'achat de ces équipements.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

c) Accès au lac (aménagement)

Des demandes ont été faites pour pouvoir accéder au lac pour les résidents qui n'ont pas d'accès direct ou qui n'ont pas de plage. Il est convenu de vérifier auprès des assureurs si nous sommes assurés si on permet l'accès sans surveillance par le terrain voisin du Club Nautique. Ce point sera rediscuté plus tard.

d) Puits du Club nautique St-Louis

M. Yvan Duval demande ce qui arrive avec le problème d'eau sera réglé pour l'ouverture du Club Nautique. Mme Viviers répond que le contrat a été donné et que ce sera fait à temps.

**CA-060-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

**8.- Dossier Club Nautique et 6 à 8**

Le Maire, M. Michel Croteau, informe les membres qu'il y aura des 6 à 8 cet été au Club Nautique. Un comité de citoyens est formé et composé de MM. Bernard Brouillette, Noël Bédard, Mme Danielle Audet et d'autres membres qui se joindront à eux pour l'organisation de ces 6 à 8.

Le cocktail d'ouverture se tiendra le samedi 23 juin à 17h00 et le souper des résidents le 30 juin 2018.

**9. Dossier Hôtel de Ville**

Mme Viviers informe les membres que les appels d'offres, plans et devis ont été déposés au SEAO et que nous procéderons à l'ouverture des soumissions le mercredi 13 juin 2018 à 10h00 aux bureaux des architectes STGM.

**10.- Autres sujets**

**Adoption du Règlement 2017-250 (changement de zone pour les bornes d'incendie)**

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2017-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-229 afin de créer la zone 106P à même une partie de la zone 101F et y prescrire les normes applicables.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2017-250 et renoncent à sa lecture.

**CA-061-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le règlement numéro 2017-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-229.**

**ADOPTÉ**

### **11.- Période de questions**

M. Yvan Duval s'est rendu chez un citoyen de son district pour constater l'objet d'une plainte et a déposé des photos au conseil. Nous nous procurerons un Luxmètre pour mesurer l'intensité dégagée par certains luminaires. Mme Ouellet mentionne qu'elle s'est rendue sur les lieux mais qu'elle ne pouvait descendre sur le terrain après 19h00. Nous demanderons une opinion à savoir si on peut avoir des luminaires sur une ligne séparative.

Les lumières sont une nuisance. Elle ajoute que pour faire du remblai ça prend un permis. Si on veut faire un sentier ou s'il y a des trous qui peuvent être dangereux, vous pourrez faire du remblai mais après avoir obtenu le permis. Elle se rendra à nouveau sur le terrain demain matin.

### **12- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h10.

**CA-062-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.**

**ADOPTÉ**

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**Michel Croteau**  
Maire